

# CERTIFICAT DE QUALITE

CERTIFICATION DE SERVICES  
DES ENTREPRISES DE TRAITEMENTS  
CURATIFS & PRÉVENTIFS DES BOIS  
EN ŒUVRE ET AUTRES MATÉRIAUX



Qualité de services, maîtrise  
de l'impact environnemental  
Les entreprises CTB-A+ s'engagent

S.T.R.B.  
ZA La Perrière  
35340 LIFFRE

Titulaire N° 150

L'entreprise désignée ci-dessus est certifiée par FCBA et titulaire du droit d'usage de la Marque CTB-A+.

Par cette certification de service, l'Institut Technologique du bois et de l'Ameublement,

- établissement d'utilité publique,
- créé en vertu de la loi n° 48 1228 du 22 Juillet 1948 par arrêté du 15 Février 1952,
- organisme certificateur de services déclaré au Journal Officiel de la République Française en date du 9 Septembre 1995, conformément aux termes de la loi n° 94 442 du 3 Juin 1994 et du décret n° 95 354 du 30 Mars 1995,

reconnait la compétence professionnelle de cette entreprise et atteste la qualité des travaux qu'elle réalise en conformité avec le référentiel de la Marque pour les services suivants pour lesquels elle est certifiée.

DOMAINES CERTIFIES	DATE DE LA CERTIFICATION
♦ Traitements contre les capricornes, hespérophanes, lyctus et vrillettes	• 10 Juin 1993
♦ Traitements contre les champignons lignivores	• 11 Décembre 1996
♦ Traitements contre les termites	• 15 Décembre 2009

Respect de critères environnementaux (cf au dos) : niveau 2

Le présent certificat est valable pour l'année 2016

Ce certificat atteste la qualité de service, fondée sur un contrôle permanent. Il ne peut préjuger des décisions qui seraient prises en cours d'année, à l'examen des résultats de ce contrôle. La liste à jour des titulaires de la Marque CTB-A+ est disponible à FCBA, accessible sur Internet [www.ctbaplus.fr](http://www.ctbaplus.fr)

cofrac



CERTIFICATION  
DE PRODUITS  
ET SERVICES

ACCREDITATION  
N° 5-0011  
PORTEE  
DISPONIBLE SUR  
[WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)



10, rue Galilée  
77420 Champs-sur-Marne  
Tél. : +33 (0)1 72 84 97 84

INSTITUT TECHNOLOGIQUE

[www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

Date :  
01 janvier 2016  
N° du certificat :  
3731/2016

Pour l'Organisme Certificateur

LE DIRECTEUR CERTIFICATION  
Alain HOCQUET

Ce certificat comporte 2 pages

1/2



# CERTIFICATION DE SERVICES CTB-A+

La certification de Service CTB-A+, délivrée par l'**Institut Technologique du Bois et de l'Ameublement**, a pour but d'attester que les entreprises titulaires de cette certification s'engagent sur les caractéristiques suivantes :

## 1. La déontologie commerciale

- Respect de la réglementation en vigueur
- Information sur les conditions générales d'exécution des traitements
- Remise au client d'un **diagnostic clair, et d'un devis détaillé**

## 2. La compétence du personnel

- **Formation et expérience** dans les activités couvertes par la certification
- **Respect de la réglementation** en vigueur (ex : être titulaire du certificat biocide...)

## 3. La qualité de l'intervention

- Respect, pour le(s) type(s) de traitement(s) certifié(s), des prescriptions techniques de la l'efficacité de la Marque CTB-A+ afin d'assurer **l'efficacité de la prestation**
- Utilisation de **produits certifiés CTB-P+** exception faite pour les produits fongicides maçonneries qui ne bénéficient d'aucune certification.

## 4. La qualité du service après-vente

- Assurance de la traçabilité de la prestation en conservant le dossier du client pendant la durée du **SAV**

## 5. Le respect d'exigences santé-environnement

- FCBA suit annuellement les entreprises certifiées CTB-A+ au travers d'audits techniques et administratif